

REUNION DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Claude, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 04 décembre 2018.

Présents : Mmes et Ms. FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUÉRINEAU Corinne, LOUMÉ Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et TROUVÉ Virginie.

Absents : Mme et M. BARANGER Fabrice et MASSETEAU Cécile.

Excusés : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, MAGNERON Sébastien et THIOU Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Madame THIOU Sylviane a donné pouvoir à Monsieur GABILLY Alain pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 22 novembre 2018. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **ORDRE DU JOUR**

➤ **Travaux**

201812-01	Cabinet médical – point sur les travaux et avenants.
-----------	--

➤ **Budget**

201812-02	Subventions annuelles.
201812-03	Location de salles municipales : tarifs 2019.
201812-04	Cartes de pêche : tarifs 2019.
201812-05	Autres tarifs 2019 : marché, garderie, centre de loisirs et photocopies.
201812-06	Délibération modificative n°8.

➤ **Domianialité**

201812-07	Gestion de l'aire de camping-cars.
201812-08	Baptême de rue.

➤ **Urbanisme**

201812-09	Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Mougou.
-----------	---

➤ **Culture**

201812-10	Manifestation culturelle – Festival Regards Noirs.
-----------	--

➤ **Ecole**

201812-11	Garderie – Avenant.
-----------	---------------------

D201812-01 CABINET MEDICAL - AVENANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que les travaux sont achevés, que la livraison a été réalisée mais que certaines réserves restent à lever notamment concernant le vitrage intérieur de la salle d'attente. Ces derniers travaux devraient être réalisés début de semaine prochaine.

Monsieur MARTIN François présente les avenants relatifs à des plus-values et moins-values dans le cadre de ces derniers travaux d'aménagement comme suit ;

- Lot n°4 « Couverture tuile - zinguerie » - CAGEFER CO : - 220 € H.T. (avenant n°1 – pose d'un dauphin non réalisée),
- Lot n°6 « Menuiseries intérieures – faux-plafonds – cloisons modulaires » - AUDIS : + 153,28 € H.T. (avenant n°1 – renforcement coupe-feu 1h dans local rangement),
- Lot n°7 « Cloisons sèches - isolation » - AUDIS : + 373,74 € H.T. (avenant n°1 – renforcement coupe-feu 1h dans local rangement),
- Lot n°8 « Carrelage - Faïence » - NAUDON PENOT : - 172,40 € H.T. (avenant n°1 – suppression d'un butoir de porte).

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les quatre avenants tels que présentés et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

D201812-02 SUBVENTIONS ANNUELLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un groupe de travail s'est réuni le jeudi 6 décembre afin d'étudier les subventions annuelles aux associations.

Il précise que le groupe de travail propose :

- de réétudier, pour les associations justifiant de modifications majeures de fonctionnement (Ex : Augmentation sensible d'adhérents, recrutement de salariés, etc), le montant de la subvention annuelle suivant le modèle de calcul de subvention mis en place et tenant compte du nombre d'adhérents, de l'existence d'une école, du recrutement d'un/de salarié(s) ou encore de la réalisation de déplacements à l'échelle départementale ou régionale,
- de revaloriser 1,5%, pour les associations non concernées par le précédent réexamen, les subventions annuelles versées aux associations en 2018,
- d'attribuer une subvention de 32,26€ aux associations de l'AFM Téléthon et de France Alzheimer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2019 :

Associations sportives	
Hand-Ball Club	4 244,97 €
Tennis Club	2 143,49 €
Club Cyclo	717,96 €
Gymnastique Volontaire	484,89 €
Ecole Prahecquoise de Taekwondo	627,44 €
Société d'Education Populaire	446,39 €
Union Sportive Prahecquoise	1 218,00 €
MX Prahecq	209,15 €
TOTAL	10 092,28 €
Associations culturelles	
Coppelia	210,19 €
Yaka Chanter	312,16 €
Un brin de cousette	195,74 €
L'Atelier aux couleurs	247,65 €
Prahecq Dance Company	212,27 €
TOTAL	1 178,00 €
Associations autres	
Amicale des donateurs de sang	247,65 €
A.I.P.E.	183,13 €
Association "les Lutins"	214,35 €
Prévention routière	32,26 €
Association de défense des cultures	156,08 €
Association Valentin Haüy	32,26 €
Association lutte contre le cancer	32,26 €
Protection civile	32,26 €
Association des paralysés de France	32,26 €
Banque Alimentaire des D-S	187,29 €
La Crinière Prahecquoise	188,34 €
V.M.E.H	117,58 €
A.C.A.P.	549,33 €
Jumelage Prahecq Gleir	337,13 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	313,20 €
Anciens Combattants	183,13 €
A.C.C.A.	527,55 €
A.D.M.R.	431,82 €
Amicale des Secouristes	308,00 €
Coopérative scolaire école maternelle de Prahecq	664,90 €
Coopérative scolaire école primaire de Prahecq	1 032,20 €
AFM Téléthon	32,26 €
France Alzheimer	32,26 €
TOTAL	5 867,47 €

Madame GELIN Marina précise qu'il conviendrait de prévoir des plafonds concernant les attributions de subventions.

Monsieur le Maire conclut que les demandes de subvention sont étudiées une fois par an et que toute demande de subvention exceptionnelle sera étudiée au cas par cas à partir de la présentation d'un projet et validée par décision du Conseil Municipal.

D201812-03 LOCATION DE SALLES MUNICIPALES : TARIFS 2019

Suite aux travaux du groupe de travail qui s'est réuni le jeudi 6 décembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des locations des salles municipales pour l'année 2019 (Revalorisation de 1,5% par rapport à l'année 2018) :

PENALITES	Tarif 2019
Entretien des salles – Pénalité	130 €
MPT	Tarif 2019
1 journée – Particuliers de la Commune	96 €
Week-end – Particuliers de la Commune	144 €
1 journée – Particuliers ou associations hors de la Commune	144 €
Week-end – Particuliers ou associations hors de la Commune	216 €
CLAN DE LA CHAUME	Tarif 2019
Buvette	72 €
SALLE DES FETES	Tarif 2019
1 journée – Particuliers de la Commune	113 €
Week-end – Particuliers de la Commune	185 €
1 journée – Particuliers ou associations hors de la Commune	227 €
Week-end – Particuliers ou associations hors de la Commune	340 €
Réunion Hors commune	95 €
Vin d'honneur (Mariage célébré à Prahecq)	86 €
RESERVATION	Tarif 2019
Chaise	0,64 €
Table	3,46 €
CHÂTEAU DE LA VOUTE	Tarif 2019
Cuisine	79 €
Salles + cuisine	
<u>Particuliers de la Commune</u>	
1 journée	198 €
Week-End	295 €
<u>Particuliers et Associations de la Hors Commune</u>	
1 journée	345 €
Week-End	525 €
LAITERIE	Tarif 2019
<u>Particuliers de la Commune</u>	
1 journée	144 €
Week-End	210 €
<u>Particuliers et Associations de la Hors Commune</u>	
1 journée	288 €
Week-End	394 €
SALLE DE LA VOUTE	Tarif 2019
<u>Particuliers et associations de la Commune</u>	
Soirée (à partir de 17 heures) hors vendredi Uniquement association communale	203 €
1 journée	305 €
Week-End / 2 journées	508 €
<u>Particuliers et associations - Hors Commune</u>	
1 journée en semaine	355 €
1 journée du week-end	508 €
Week-End / 2 journées	710 €

D201812-04 CARTES DE PECHE : TARIFS 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs des cartes de pêche au Clan de la Chaume pour la saison 2019 :

PECHE	Tarif 2019
Carte à la journée	5,70 €
Carte annuelle	22,00 €

D201812-05 AUTRES TARIFS 2019 – MARCHE, GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS ET PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des prestations de service qui seront applicables à compter du 1er janvier 2019 :

GARDERIE	Tarif 2019
Par enfant et par garderie	0,95 €
Par enfant et par pré-accueil	0,30 €

PHOTOCOPIES	Tarif 2019
Personnels et élus Associations communales	
100 premières photocopie A4 recto noir et blanc	Gratuit
A partir de la 101 photocopies A4 recto noir et blanc	0,04 €
Autres utilisateurs	
Photocopie noir et blanc A4 verso	0,15 €

RESTAURANT SCOLAIRE (application à partir de la prochaine rentrée scolaire)	Tarif 2019
Repas des élèves	
Tarif du repas (par élève)	2,00 €
Repas des adultes (enseignants – personnel et autres)	
Tarif du repas (par adulte)	4,00 €

CENTRE ADOS	Tarif 2019
DEMI JOURNEE	
Adolescents commune	12,28 €
Adolescents Hors commune	14,60 €
JOURNEE	
Adolescents commune	18,68 €
Adolescents Hors commune	22,13 €

MARCHE – CIRQUE	Tarif 2019
Emplacement annuel (Marché uniquement)	
Emplacement (à l'Année)	19 €
Armoire électrique	11 €
Emplacement occasionnel (Marché et cirque)	
Emplacement (à la journée) – marché uniquement	32,00 €
Emplacement (par jour) – cirque uniquement	10,00 €
Armoire électrique (par jour)	5,00 €

D201812-06 DELIBERATION MODIFICATIVE N°8

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la délibération modificative n°8 relative aux ajustements des dépenses d'investissement en prévision des dépenses à réaliser en janvier 2019 comme suit :

OPERATION REELLE	ARTICLE	CHAPITRE	SECTION	TYPE	MONTANT
Travaux – Voirie	2315	267	Investissement	Dépense	10 000,00 €
Supérette	2315	276	Investissement	Dépense	5 000,00 €
Effacement de réseaux	2315	275	Investissement	Dépense	3 000,00 €
Acquisition – terrains et autres	2138	243	Investissement	Dépense	-18 000,00 €
Électricité	60612	11	Fonctionnement	Dépense	5 000,00 €
Fournitures d'entretien	60631	11	Fonctionnement	Dépense	1 500,00 €
Fournitures non stockées	60628	11	Fonctionnement	Dépense	-6 500,00 €
Différence				Equilibre	

D201812-07 GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des évolutions relatives à la gestion de l'aire de camping-cars. Il souligne que si les retours sont positifs, il y a eu lieu de s'interroger sur la gratuité de l'eau et de l'électricité.

Il propose que chacun puisse réfléchir à la mise en place d'un système de paiement pour l'électricité, et éventuellement l'eau.

Monsieur le Maire précise que le tableau d'affichage de l'aire est en cours de réalisation. Ce tableau intégrera l'arrêté portant réglementation du fonctionnement de l'aire de camping-cars ainsi que des informations relatives à la Commune (Commerces, services, etc).

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de définir une périodicité lors de laquelle les camping-caristes séjourneront trois jours maximum, sauf autorisation spéciale du Maire.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de définir la périodicité des trois jours de séjour sur l'aire de camping-cars ainsi que la définition des modalités de facturation de l'électricité et éventuellement de l'eau, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

D201812-08 BAPTEME DE RUE

A l'unanimité, sur proposition de Madame TROUVÉ Virginie, le Conseil Municipal décide de baptiser la rue desservant le nouveau lotissement de la rue de la Gare : rue de la Traverse.

D201812-09 AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE MOUGON (COMMUNE DE MOUGON-THORIGNÉ)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Mougon (Commune de Mougon-Thorigné). Il précise qu'une modification de PLU passe nécessairement par une phase de notification du projet aux personnes publiques associées (dont les communes limitrophes).

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R163-4,

Vu le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Mougon (Commune de Mougon-Thorigné) transmis en mairie par la Communauté de Communes Mellois en Poitou le 28 novembre 2018,

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Mougou (Mougou-Thorigné).

D201812-10 MANIFESTATION CULTURELLE - FESTIVAL REGARDS NOIRS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle qu'à la suite des travaux de la Commission Culture et après accord du Conseil Municipal, la Commune s'est positionnée, dans le cadre du Festival Niortais Regards Noirs, pour l'organisation d'une rencontre d'auteurs.

Il souligne que le projet consisterait à prévoir, le vendredi 1er février 2019, une rencontre entre deux auteurs avec un animateur :

- Florence MEDINA (auteur de romans « policier » et de littérature jeunesse),
- Soja DELZONGLE (auteur de romans « policier » (Prix Anguille sous roche 2015 pour Dust),
- Julien VEDRENNE, journaliste spécialisé (animateur).

Monsieur GOURÇON Jean-Marc souligne que ce projet s'élèverait à 1 590€, sans possibilité de subvention, soit :

- Rémunération d'un des auteurs : 300 €
- Rémunération de l'animateur : 200 €
- Rémunération du Groupe de musique JAZZ : 850 €
- Frais de restauration (à prendre en charge) : 240€.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que ce projet s'ajoute au spectacle d'acrobatie de la Compagnie Puéril péril organisé le 29 mai à Prahecq, dans le cadre du Festival d'Agglomération Arts de rue et Patrimoine.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet d'organisation d'une rencontre d'auteurs (avec groupe de musique Jazz) dans le cadre du Festival Regards Noirs tel que présenté et autorisent Monsieur le Maire ou Monsieur GOURÇON Jean-Marc, Adjoint délégué, à signer tout document afférent.

Monsieur le Maire souligne qu'il conviendra d'assurer une communication large et efficace afin d'accroître la fréquentation à l'occasion de ces spectacles.

D201812-11 GARDERIE - AVENANT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil l'avenant n°1 d'un montant de 807,24€ H.T. de l'entreprise CMG, titulaire du lot n°1 Gros œuvre relatif à des plus-values (Modification d'allège, réalisation d'un palier béton et d'une marche périphérique au palier béton).

Madame FERRE Béatrice pense qu'on aurait pu améliorer l'accessibilité entre les deux salles de motricité et de la garderie.

Monsieur MARTIN François souligne que les conditions d'accessibilité à la garderie sont garanties.

Par 15 voix « pour » et une abstention, les membres du Conseil acceptent l'avenant n°1 d'un montant de 807,24€ H.T. de l'entreprise CMG, titulaire du lot n°1 Gros œuvre relatif à des plus-values tel que présenté et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

INFORMATIONS

➤ ECLAIRAGES EXTERIEURS – MAIRIE ET EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal précise qu'il a rencontré un technicien de SEOLIS concernant le projet de mise en valeur par des dispositifs d'éclairage extérieurs, du patrimoine de la Commune tel que l'Eglise et la Mairie.

Il présente les différents dispositifs d'éclairage possibles.

Monsieur le Maire propose que la présentation complète de ce dossier pour approbation du Conseil Municipal, soit programmée lors du prochain Conseil Municipal. Il souligne que des subventions pourront être notamment sollicitées dans le cadre du PACT de la C.A.N..

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ **11 NOVEMBRE – PROJECTION DE FILM**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc informe les membres du Conseil que la projection réalisée le 11 novembre a été très appréciée des participants. La qualité du son et les conditions de projections sont très favorables.

Madame GELIN Marina et Monsieur MOINARD Christophe soulèvent la question de la possibilité de proposer périodiquement des projections dans cette salle.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque la possibilité de mettre en place des projections périodiques en lien avec le C.R.D.P..

Monsieur le Maire propose que ce projet soit étudié.

Le Conseil prend acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée.

Délibération n°D201812-01 à D201812-11

Fin de la réunion : 22 heures 15